

L'année dernière, le gouvernement a fourni son assistance en coopérant avec les provinces. Ils sont venus en aide aux agriculteurs au moyen du Programme d'aide aux éleveurs victimes de la sécheresse, en vertu duquel on a versé 48 millions de dollars d'aliments pour le bétail, soit 30 dollars par tête de bétail. Les agriculteurs pouvaient difficilement acheter de quoi nourrir un animal pendant tout l'hiver avec si peu d'argent. Heureusement, de nombreuses régions des Prairies ont joui cette année d'un hiver très doux. Dans la région touchée par la sécheresse, l'hiver a été malgré tout très éprouvant pour de nombreux éleveurs.

Nous devons aussi mettre au point un meilleur système d'assurance-récoltes. La délimitation des zones où les habitants peuvent bénéficier d'un programme d'aide en cas de sécheresse cause certains problèmes. Si quelqu'un vit à un ou dix milles en dehors de la zone délimitée, il ne bénéficie pas de ce programme même s'il a souffert de la sécheresse, comme beaucoup l'ont découvert avec consternation au cours des deux ou trois années de sécheresse.

Dans le programme de l'année dernière, on a tenu compte de ce problème en prévoyant une commission d'appel qui a permis à un groupe d'agriculteurs de justifier leur droit à une indemnité. Dans le nord de l'Alberta, il importait que le programme soit prolongé jusqu'en mars. De nombreux agriculteurs ne pouvaient prouver qu'ils étaient en difficulté parce que la récolte était sous la neige. Environ 20,000 producteurs de plus ont pu bénéficier de ce programme. Nous avons tiré la leçon de cette expérience. Ensemble, nous pouvons mettre au point une solution meilleure que les précédentes.

Le député a demandé combien chaque agriculteur a reçu et il a avancé \$6.88 l'acre. Je ne pense pas que nous ayons calculé le montant exact versé à l'acre. Chaque agriculteur a reçu en moyenne 3,800 dollars. Cette aide a été versée en plus des programmes d'assurance, comme le programme de stabilisation du grain de l'Ouest et d'autres portant sur les coûts de production, comme le programme de subvention des carburants agricoles. Je sais que de nombreux agriculteurs ont accueilli cette aide avec joie, même si, vu les prix des denrées, elle n'a pas permis à de nombreuses familles des régions touchées par la sécheresse de mener une vie très confortable l'année dernière.

Je conviens, que même si les gouvernements fédéral et provinciaux essaient d'être aussi compatissants et souples que possible, les difficultés ont été nombreuses l'an dernier. Le Comité d'examen nommé à la fin d'avril pour étudier l'ensemble du problème a permis à de nombreux autres agriculteurs de participer au programme et c'est ce qui compte.

En avril, dans la région de l'Athabasca, j'ai été surpris de rencontrer un groupe important d'agriculteurs qui ne savaient pas qu'ils pouvaient demander un supplément d'aide en cas de sinistre, mais nous avons pu communiquer par téléphone avec le ministère pour l'obtenir. J'ai été heureux de constater la souplesse dont l'Administration du rétablissement agricole des Prairies a alors fait preuve.

Je suis heureux que les députés aient demandé ces documents qui leur seront fournis incessamment et que nous semblions tous convenir qu'une aide accrue s'impose à l'avenir dans les cas de sécheresse et autres catastrophes naturelles.

La sécheresse dans l'Ouest

M. le vice-président: La Chambre a adopté plus tôt un ordre spécial visant à suspendre l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire le vendredi 20 juin 1986. J'ai donc demandé au greffier de reporter en dernière place, dans l'ordre des priorités, la mesure inscrite pour ce jour-là au nom du député de Prince-Albert (M. Hovdebo).

[Français]

Conformément au paragraphe 2 de l'article 52 du Règlement, le temps prévu pour l'étude de cette motion est maintenant écoulé.

La Présidence voudrait indiquer que le Règlement permet en plus à ce moment-ci une participation au débat par un ministre de la Couronne pour une durée de cinq minutes et une réponse additionnelle de cinq minutes pour le parrain de la motion, après quoi la Présidence devra mettre aux voix la question.

[Traduction]

La présidence mettra cette motion aux voix si le ministre ou le motionnaire n'intervient pas maintenant.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux juste prendre quelques minutes pour rappeler à cette chambre que c'est le 25 novembre 1985 que je déposais une motion à la Chambre qui se lisait comme suit:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie du rapport présenté au premier ministre au sujet de la sécheresse dans l'ouest du Canada.

[Traduction]

Il nous a fallu presque six mois pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui, six mois de démarches pour obtenir du gouvernement qu'il nous dise ce que renfermait le rapport établi par le député d'Assiniboia (M. Gustafson). Puisqu'il nous assure maintenant qu'il accepte de le déposer, nous n'avons plus à nous demander, comme le signalait il y a quelques instants le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), si ce rapport existe vraiment. Nous connaissons déjà la réponse. Nous savons qu'un rapport sera déposé à la Chambre des communes.

Tout ce que je souhaite à l'avenir, c'est que les députés, lorsqu'ils présenteront des demandes de documents et que leurs motions à cet effet seront dûment déposées alors que l'on sait fort bien que les documents en question sont prêts à être distribués à toute la Chambre, n'auront plus à attendre six mois pour obtenir une réponse qui devrait normalement leur être donnée immédiatement.

Je vous rappelle, monsieur le Président, les engagements pris par le parti conservateur pendant la dernière campagne électorale lorsqu'il a déclaré que les conservateurs agiraient de manière à assurer que l'accès à l'information soit appliqué en principe et dans les faits. Naturellement le parti conservateur parlait de la Loi sur l'accès à l'information. Le principe est le même. Si l'on peut obtenir quelque chose dans les 30 jours en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, pour les journalistes et autres personnes qui désirent se prévaloir de ce droit, j'ai du mal à accepter qu'un député de la Chambre doive attendre six mois en recourant aux procédures de la Chambre pour obtenir quelque chose qu'il aurait obtenu en 30 jours en vertu d'une loi du Parlement. J'estime qu'il vaudrait bien mieux que le gouvernement nous fournisse plus rapidement à l'avenir les documents qui peuvent aider tous les députés à faire leur travail.